

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 603** Subventions (13.000 euros) aux associations la Compagnie à l’Affût, Courant d’Art Frais, L’Aquilone et Le Plus Petit Cirque du Monde pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement.

**M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l’attribution d’une subvention de fonctionnement aux associations la Compagnie à l’Affût, Courant d’Art Frais, L’Aquilone et Le Plus Petit Cirque du Monde pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Sud du 13e arrondissement ;

Vu l’avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d’un montant de 2.000 euros est attribuée à l’association la Compagnie à l’Affût, 5, Place de Vénétie 75013 Paris, pour le projet Développement personnel et aide à l’insertion sociale et culturelle par le biais de la création théâtrale. 9519 ; 2016\_04386.

Article 2 : Une subvention d’un montant de 6.500 euros est attribuée à l’association Courant d’Art Frais, 19 rue de la Fontaine à Mulard 75013 Paris, pour le projet Action de médiation culturelle en direction des 9 à 14 ans par la réalisation d’un spectacle vivant et la découverte de lieux culturels. 10785 ; 2016\_04271.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association L'Aquilone, 1-3, rue Frédérick Lemaître 75020 Paris, pour le projet Ateliers de danse contemporaine pour enfants, adultes et seniors. 11005 ; 2016\_04406.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée à l'association Le Plus Petit Cirque Du Monde, 7, rue Edouard-Branly 92220 Bagneux, pour le projet Le cirque de quartier au service de la prévention. 70021 ; 2016\_04430.

Article 5 : La dépense totale correspondante, soit 13.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**